



**TRANSFERT
COUPE DE BOIS
RS1091**

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Acte n° 2016/38

L'an deux mil seize, le deux septembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 19 août 2016

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, PINATEL François, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine ;

ABSENTS : GONON Florence (pouvoir à MICHEL Gilbert), SEVERAC Pascal ;

Secrétaire de séance : Monsieur BEAUME Hugues.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la construction de la route de secours du Chambon longeant la forêt communale parcelles 1, 2 et 3 a nécessité l'exploitation de 50 mélèzes.

Le cubage de ces bois réalisé par l'ONF fait état d'un volume de 35,476 m³ sous écorce et de 42,742 m³ sur écorce.

Ces bois sont stockés à proximité du village de Mizoën.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DEMANDE à l'ONF la délivrance de la totalité de ces bois au profit de la Commune pour ses besoins.

DECIDE de destiner 10 m³ sous écorce de ces bois à la vente en l'état et à prendre sur place aux particuliers ou entreprises.

FIXE le prix du m³ à 50 €.

DIT que le produit de cette vente sera imputée au chapitre 77, section de fonctionnement budget principal 2016, et sera encaissée par la Trésorerie de Bourg d'Oisans.

MANDATE Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

